Image not found or type unknown

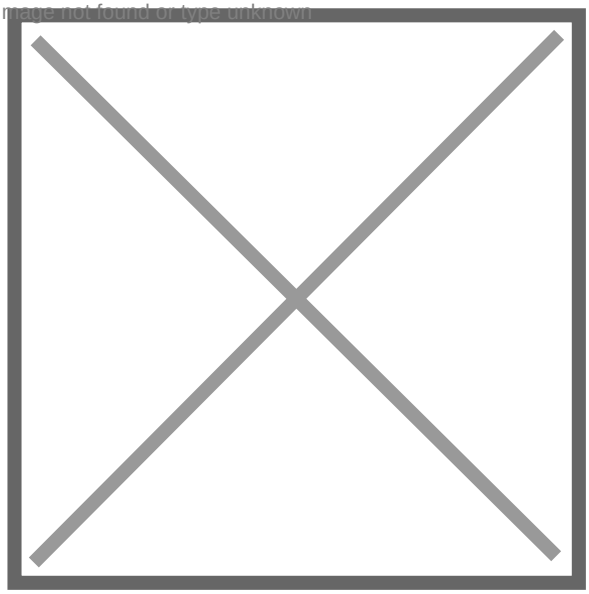

# Succession kafkaïenne suite décès de mon père

Par **John59**, le **24/02/2010** à **14:42**

Bonjour,

Mon père est décédé en décembre 2009, laissant deux héritiers, dont ma soeur, et une conjointe survivante d'un remariage.

Actuellement, ma mère et moi même sommes harcelés par la conjointe et la famille proche du défunt pour que je signe une renonciation de succession afin que la conjointe survivante (je cite), puisse bénéficier de la pension de réversion et du déblocage des comptes.Ma soeur a aussitôt renoncé à la succession après le décès.

Quant à moi même, je suis prêt à renoncer à cette succession, qui selon la secrétaire du notaire se monte à 12 euros, et selon la conjointe survivante à des dettes.

Je suis cependant circonspect quant à la véracité de leurs dires.

-ai-je raison de me méfier?
-ma soeur, en renonçant à l'héritage de son père, perd elle automatiquement le droit à la succession de sa grand mère paternelle?

D'avance, merci pour vos reponses.

Par **fif64**, le **24/02/2010** à **17:11**

"-ai-je raison de me méfier?"

Peut être bien.....Prenez directement rendez-vous avec le notaire pour voir avec lui ce qu'il en est....Attendez que le notaire ait tous les documents en sa possession pour faire le choix.

"-ma soeur, en renonçant à l'héritage de son père, perd elle automatiquement le droit à la succession de sa grand mère paternelle? "

Pas du tout...rassurez vous.

Par **Marion2**, le **24/02/2010** à **17:36**

Bonjour,

Qu'entendez-vous par conjointe ?
Cette personne était t'elle mariée avec votre père ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés